

SÉANCE du 14 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt et trois, le 14 novembre,

Le conseil municipal de la commune de CAMPAGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry PERARO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/11/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

Ordre du jour :

- 1 – Décisions modificatives BP
- 2 – Subvention « Campagne Assos »
- 3 – Décision modificative
- 4 – Questions diverses

DELIBERATION N° 2023 1114-35

❖ Objet : Adoption d'une décision budgétaire modificative

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
- Vu le Budget Principal de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser les décisions modificatives suivantes du Budget Principal de la Commune, Exercice 2023 :

- **Investissement Recettes** : Augmentation des crédits de 75 000.00 € sur le Chapitre 13 (Passage de 13 500.00 € à 88500.00€)
Ces 75 000.00 € seront affectés au Compte 1341- Subventions d'investissement Etat (Passage de 0.00 € à 75 000.00 €)
- **Investissement Dépenses** : Augmentation des dépenses de 75 000.00 € sur Chapitre 16 (Passage de 18 480.06 € à 93 480.06 €)
Ces 75 000.00 € seront affectés au Compte 1641 – Emprunts en euros – Opération 00093 – Rénovation Mairie et Salle (Passage de 0.00 € à 75 000.00 €)

-
- **Investissement Recettes** : Diminution du BP de 500.00 € sur le compte 1323 – Subventions Conseil Départemental (Passage de 13 500.00€ à 13 000.00€)
 - **Investissement Recettes** : Augmentation du BP de 500.00 € sur le compte 28041582 – Opération d'ordre de transfert entre section - Bâtiments et Installations (Passage de 542.00 € à 1042.00 €)

-
- **Fonctionnement Dépenses** : Diminution du BP de 500.00 € sur le compte 022 – Dépenses imprévues (Passage de 12 999.62€ à 12 499.62€)
 - **Fonctionnement Dépenses** : Augmentation du BP de 500.00 € sur le compte 6811 – Dotation aux amortissements et provisions immobilisations incorporelles (Passage de 542.00 € à 1042.00 €)

-
- **Fonctionnement Dépenses** : Diminution du BP de 5000.00 € sur le compte 022 – Dépenses imprévues (Passage de 12 499.62€ à 7 499.62€)
 - **Fonctionnement Dépenses** : Augmentation du BP de 5000.00 € sur le compte 66111 – Dotation aux amortissements et provisions immobilisations incorporelles (Passage de 10 000.00 € à 15 000.00 €)
 - **APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL**
 - **AUTORISE** Monsieur le maire à effectuer les modifications demandées sur le BP 2023 de la commune.

🚩 **DELIBERATION N° : 2022 1114-36**

❖ **Objet : Subvention Association « Campagne Assos »**

- **Vu** le code général des collectivités territoriales,
- **Vu l'article** 2121-29 du CGCT qui pose le principe selon lequel « le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ».

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la création de l'association « Campagne Assos »

Il propose de verser une subvention de 1000€ à cette association afin de permettre son fonctionnement de départ.

Les fonds nécessaires seront pris sur l'article 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations. & autres personnes de droit privé.

➤ **APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL**

VALIDE la proposition d'une aide de 1000€ au profit de l'association « Campagne Assos ».

✚ DELIBERATION N° 2023-1114-37

❖ **Objet : Avenants travaux Rénovation Salle + Mairie**

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code de la commande publique,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal N°2022-11-14-28 du 14/11/2022 autorisant la signature du marché public.

VU la nécessité de réaliser les travaux supplémentaires apparaissant au fur et à mesure de l'avancement du chantier,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2023,

➤ **APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL**

DECIDE de valider l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprises suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de « Rénovation Salle + Mairie » :

➤ **LOT N° 3 / ATTRIBUTAIRE : SARL LAVERGNE**

- Montant initial du marché : 27 866.75 € HT
- *Avenant n° 1 - montant : 1 589.50 € HT (déjà voté en CM)*
- *Montant du marché public avec Avenant n° 1 : 29 456.25 € HT (déjà voté en CM)*

- Avenant n° 2 - montant : 1 205.16 € HT
- Nouveau montant du marché public avec l'Avenant n° 2 : 30 661.41 € HT

- Désignation des travaux :
 - Fourniture et pose de film adhésif pour vitrage + Pose de grilles d'entrée d'air → 723.36 € HT
 - Fourniture et pose de blocs portes âme pleine à peindre → 481.80 € HT

AUTORISE le Maire ou son adjointe déléguée à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.